



**MAIRIE DE BOUSSENS
31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 17 août 2021	
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 14	
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00	
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 9-5	

L'an **deux mille vingt et un** et le **30 août**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS (proc.), Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (proc. à M. SANS),

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Madame Cyrielle AGUILA

Objet : Achat de terrains au lieu-dit Caussades

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de constituer des réserves foncières.

Plusieurs parcelles situées au lieu-dit Caussades, zone N du Plan Local d'Urbanisme, jouxtant les parcelles B 651 et 652 acquises par la Commune (DCM 2021-5-5) pourraient constituer cette réserve. Ces parcelles sont cadastrées comme suit :

- B 654 (570 m²) appartenant à l'indivision LOSI et CAZEAUX,
- B 655 (620 m²) appartenant à Mme FAURE-CAPELLE,
- B 658 (915 m²) appartenant à Mr LAGARDELLE

derniers propriétaires connus.

Où, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de constituer** une réserve foncière par l'acquisition de parcelles B 654, B 655 et B 658, sises au lieu-dit Caussades, au prix de 1 € le m².
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **03 septembre 2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **02 septembre 2021**

Le Maire,
Christian SANS

